Programme spécifique de recherche RDT: technologies et services avancés de communications (1994-1998)

1994/0080(CNS) - 27/07/1994 - Acte final

Le Conseil a arrêté la décision adoptant le programme spécifique de RDT dans le domaine des technologies et services avancés de communication pour la période allant du 27.7.1994 au 31.12.1998. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme s'élève à 630 millions d'écus. La répartition indicative de ce montant est la suivante (en millions d'écus): Services multimédias numériques interactifs: 162 Mécus; Technologies photoniques: 104 Mécus; Réseaux à grande vitesse: 75 Mécus; Mobilité et réseaux de communications personnelles: 115 Mécus; Intelligence dans les réseaux et ingégnierie des services: 100 Mécus; Qualité, sécurité et fiabilité des services et systèmes de communications: 31 Mécus.